



Rapport sur le prix et la qualité des services Assainissement collectif



Step Mont d'Or

EXERCICE 2025



Table des matières

PRESENTATION GENERALE.....	4
1. DONNEES TECHNIQUES.....	4
1.1 Population desservie.....	4
1.2 Caractéristiques des réseaux.....	4
1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes.....	4
1.2.2 Ouvrages particuliers.....	9
1.3 Collecte et volumes assainis.....	12
1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD.....	12
1.3.2 Convention de transfert d’effluents.....	12
1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées.....	12
2. EXPLOITATION DES STATIONS D’EPURATIONS ET DES RESEAUX.....	13
2.1 Caractéristiques de la station d’épuration de JOUGNE.....	13
2.1.1 Les prétraitements.....	13
2.1.2 Le traitement biologique par Cyclor®.....	14
2.1.3 Le traitement du phosphore.....	14
2.1.4 Le traitement des boues.....	14
2.1.5 Caractéristiques de fonctionnement.....	15
2.1.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne.....	15
2.1.7 Production de boues.....	15
2.1.8 Conformité des analyses de la station d’épuration.....	15
2.2 Caractéristiques de la station d’épuration de Gellin.....	16
2.2.1 Les pré-traitements.....	16
2.2.2 Le traitement biologique.....	16
2.2.3 Le traitement des boues.....	16
2.2.4 Caractéristiques de fonctionnement.....	17
2.2.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Gellin.....	17
2.2.6 Production de boues.....	18
2.2.7 Conformité des analyses de la station.....	18
2.2.8 Travaux et aménagements sur la station.....	19
2.3 Caractéristiques de la station d’épuration de Chapelle-des-Bois.....	20



2.3.1	Les pré-traitements	20
2.3.2	Le traitement biologique	21
2.3.3	Le traitement des boues.....	21
2.3.4	Caractéristiques de fonctionnement.....	22
2.3.5	Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle des Bois.....	22
2.3.6	Production de boues.....	22
2.3.7	Conformité des analyses de la station.....	23
2.3.8	Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois.....	23
2.3.9	Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :.....	23
2.5	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux.....	27
3.	INDICATEURS FINANCIERS.....	28
3.1	Recettes	28
	Facture d'assainissement type (D204.0)	29
3.2	Dépenses.....	30
3.3	Etat de la dette.....	30
4.	TRAVAUX	30
4.1	Travaux réalisés en 2025.....	30
4.2	Travaux programmés en 2026	31
5.	Indicateurs de performance	32
5.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	32
5.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	32

PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs a été créée le 05 mai 2017, à la suite de la fusion de l'ancienne Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L) et de la Communauté de Communes des Hauts du Doubs. Elle regroupe 32 villages pour un total de 16 727 habitants (population légale en vigueur au 01/01/2025)

La population saisonnière est liée principalement au tourisme. Le nombre de résidents saisonniers est fonction de la capacité des hôtels, des campings, des gîtes et des chambres d'hôtes.

1. DONNEES TECHNIQUES

1.1 Population desservie

Compte tenu de la population résidant en zone d'assainissement non collectif, de l'ordre de 523 foyers, l'habitat desservi par un réseau d'assainissement collectif représente 95% du nombre d'habitations.

1.2 Caractéristiques des réseaux

1.2.1 Collecteurs et ouvrages annexes

Le réseau d'assainissement se décompose en 6 bassins versants distincts qui desservent 5 stations d'épuration :

- BV 1 : Le Bassin Versant de Jougne comprenant la commune de Jougne. Ce bassin versant dessert la STEP de Jougne.
- BV 2 : Le Bassin Versant des Longevilles Mont d'Or comprenant les communes de Rochejean, des Longevilles Mont d'Or, Fourcatier-Maison Neuve, Métabief, des Hôpitaux-Neufs, des Hôpitaux-Vieux, de Saint-Antoine et de Touillon-Loutelet. Ce bassin versant dessert la nouvelle STEP des Longevilles.
- BV 3 : Le Bassin Versant du Lac comprenant les communes de Remoray-Boujeons, de Saint Point Lac, des Grangettes, de Labergement Ste Marie, de Malbuisson, de Montperreux, d'Oye et Pallet, de Malpas et de la Planée. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) en aval du poste S8 (la Cluse).
-
- BV 4 : Le Bassin Versant des Fourgs comprenant la commune des Fourgs. Ce bassin versant dessert la STEP de Doubs par l'intermédiaire des réseaux de collecte de la CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) à sa sortie de la commune des Fourgs.



- BV 5 : Le Bassin Versant de Mouthe-Gellin comprenant les communes de Brey-et-Maison du Bois, Mouthe, Gellin, Les Villedieu, Sarrageois, Petite-Chaux et Chaux-Neuve.
Ce bassin versant dessert la STEP de Gellin.

- BV 6 : Le Bassin Versant de Chapelle-des-Bois comprenant cette même commune avec sa STEP.

Une partie de la commune de Chapelle-des-Bois est desservie par un assainissement non collectif, de même que les communes de Le Crouzet, Les Pontets, Châtelblanc, Rondefontaine et Reculfoz.

STEP DE JOUGNE		
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)	En %
EU	19 372.7	48.9
EP	15 588.7	39.3
UNITAIRE	3 752.6	9.5
Refoulement EU	937.3	2.4
Total général	39 651.30m	100

STEP DES LONGEVILLES MONT D'OR			
-			
LONGEVILLES MONT D'OR			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	7 816.6		
EP	6 807.3		
UNITAIRE	0		
Refoulement EU	1708		
FOURCATIER MAISON NEUVE			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	3 655.7		
EP	1 759.9		
UNITAIRE	0		
Refoulement EU	0		
HOPITAUX VIEUX			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	2 939.4		
EP	2 878.7		
UNITAIRE	2 291.6		
Refoulement EU	0		
ROCHEJEAN			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	7 899.9		
EP	7 115.8		
UNITAIRE	667.4		
Refoulement EU	0		
METABIEF			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	12 954.7		
EP	11 402.5		
UNITAIRE	4 075.1		
Refoulement EU	1170		
HOPITAUX NEUFS			
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)		
EU	4 695.0		
EP	6 776.1		
UNITAIRE	4 964		
Refoulement EU	0		

TOUILLON ET LOULETEL	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)
EU	2 734.3
EP	1 902.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

SAINT ANTOINE	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)
EU	3 106.6
EP	2 641.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

Total sur BV 2 Step Longevilles		
	MI	%
EU	45 811	45%
EP	41 283,50	40%
UNITAIRE	11 998,10	12%
Refoulement EU	2878	3%
Total général	101 970,80	100%

STEP DE DOUBS			
SAINT POINT		LES GRANGETTES	
TYPE DE RESEAU	Longueur (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	2 916.9	EU	5 105.0
EP	3 135.6	EP	3 933.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	161.7
REMORAY-BOUJEONS		OYE ET PALLET	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	3 852.4	EU	5 098.6
EP	2 936.3	EP	4 310.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	5 019.5	Refoulement EU	229.2
MONTPERREUX		MALBUISSON	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	12 583.7	EU	10 050.4
EP	11 818.6	EP	10 619.7
UNITAIRE	0	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	155.1

LABERGEMENT SAINTE MARIE		LA PLANEE	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	11 174.2	EU	1 545.0
EP	8 935.7	EP	1 344.0
UNITAIRE	0	UNITAIRE	4 368.9
Refoulement EU	782.4	Refoulement EU	81.1
MALPAS		LES FOURGS	
TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)	TYPE DE RESEAU	LONGEUR (m)
EU	3 467.1	EU	11 638.9
EP	2 716.4	EP	7 698.0
UNITAIRE	201.9	UNITAIRE	0
Refoulement EU	0	Refoulement EU	0
Total sur BV 3 et 4 Step Doubs			
	MI	%	
EU	67 432,20	49.6	
EP	57 448	42.3	
UNITAIRE	4570,8	3,4	
Refoulement EU	6429	4,7	
Total général	135 880,00	100	

STEP DE GELLIN			
MOUTHE		GELLIN	
TYPE RESEAU	DE	LONGUEUR (m)	LONGUEUR (m)
EU		12 011.1	5 380.6
EP		9 998.9	1 513.6
UNITAIRE		3 511.5	0
Refoulement EU		0	517.8
LES VILLEDIEU		BREY ET MAISON DU BOIS	
TYPE RESEAU	DE	LONGUEUR (m)	LONGUEUR (m)
EU		4 835.7	3 874.7
EP		1 870.7	1 509.6
UNITAIRE		0	0

Refoulement EU	851.4
CHAUX NEUVE	
TYPE RESEAU DE	LONGUEUR (m)
EU	5 884.0
EP	2 244.9
UNITAIRE	48.7
Refoulement EU	0

Refoulement EU	1 498.2
PETITE CHAUX	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	2 633.3
EP	1 237.3
UNITAIRE	0
Refoulement EU	847.4

SARRAGEOIS	
TYPE RESEAU DE	LONGUEUR (m)
EU	3 303.8
EP	1 776.1
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

VILLEDIEU	
TYPE DE RESEAU	LONGUEUR (m)
EU	85.6
EP	147.4
UNITAIRE	0
Refoulement EU	0

Total sur BV 6 Step Gellin		
	MI	%
EU	38 008,80	58
EP	20 299	31
UNITAIRE	3560,2	5,4
Refoulement EU	3714,8	5,7
Total général	65 582,30	100

Soit un total pour l'ensemble de la Communauté de Communes de plus de 340 kilomètres de réseaux.

Sur le territoire couvert par le réseau, 9 927 regards de visite permettent l'accès et l'entretien aux ouvrages. Ce qui représente une moyenne de 1 regard de visite tous les 34 m de canalisation.



1.2.2 Ouvrages particuliers

- 29 Postes de relevage :

<u>POSTES</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Nombre de Pompes</u>	<u>Débit moyen des pompes (m³/h)</u>	<u>Date de mise en service</u>
RB 1 à 18 AERO REMORAY	BV n°3	18 aéro-ejecteurs		2010
S1 LABERGEMENT – Pont SNCF	BV n°3	2	75-75	2014
S2 MALBUISSON - Piscine	BV n°3	2	127-127	2014
S3 CHAUDRON – Rue Corne	BV n°3	2	130-130	2014
S4 CHAON – Rue de la plage	BV n°3	2	145-145	2013
S5 OYE ET PALLET - Passerelle	BV n°3	2	180-180	2013
S6 SAINT POINT – Rue du Port	BV n°3	2	21-21	2015
S7 LES GRANGETTES – Chemin des Tareaux	BV n°3	2	30-30	2015
S8 LA CLUSE – Les Angles	BV n°3	2	200-200	2013
S9 LABERGEMENT – L’abbaye	BV n°3	2	15-15	1994
S10 LABERGEMENT - Camping	BV n°3	2	23-23	2005
S11 LABERGEMENT – L’écluse	BV n°3	2	10-10	2005
S51 METABIEF RUE DU BIEF	BV 2	2	250-250	2024
S52 LES LONGEVILLES RD 45	BV n°2	2	270-270	2024
S53 LES LONGEVILLES – Rue du Doubs	BV n°2	2	320-320	2024
S13 MALBUISSON – Le Vézenay	BV n°3	2		
S14 LABERGEMENT – Le Coude	BV n°3	2	15-15	2012
S15	BV n°3	2		



LES GRANGETTES Lot. Fontaine				
S16 JOUGNE - Entre-les-Fourg	BV n°1	2	15-20	1997
S17 LES LONGEVILLES Lot. du Pont	BV n°2			
S18 ROCHEJEAN - Clos de France	BV n°2	2	21-24	2013
S19 LABERGEMENT Chemin du Rondeau	BV n°3	2	16-16	2008
S20 LA PLANEE Charrière Blanche	BV n°3	2		
S21 JOUGNE – Les Tavins	BV n°1	2		2019
S102 LES VILLEDIEU	BV n°5	2		
S103 BREY ET MAISON DU BOIS ZI	BV n°5	2		2010 (OGELEC)
S104 BREY ET MAISON DU BOIS	BV n°5	2		
S105 PETITE-CHAUX	BV n°5	2		
S106 CHAPELLE 1	BV n°6	2		
S107 CHAPELLE 2	BV n°6	2		



- 17 Déversoirs d'Orage

<u>Déversoirs</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Autosurveillance</u>	<u>Population raccordée (kgDBO/J)</u>
7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	54
FACE AU 7 GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	NON	45
TROP PLEIN B.O.	LES HOPITAUX NEUFS	BV n°2	NON	60
RUE DU BOIS	JOUGNE	BV n°1	NON	3
RUE DE LA SAUGE	ENTRE LES FOURGS	BV n°1	NON	1
RUE DES RAVIERES	JOUGNE	BV n°1	NON	4.5
RUE DE L'ÉGLISE	JOUGNE	BV n°1	NON	1
RUE DES RAMPARTS	JOUGNE	BV n°1	NON	1
VANNE ECRETAGE BO	JOUGNE	BV n°1	NON	45
PLACE BOULISTE	LABERGEMENT SAINTE MARIE	BV n°3	NON	27.5
ALLEE DES CHEVREUILS	METABIEF	BV n°2	NON	15
ALLEE DU STADE (EST)	METABIEF	BV n°2	NON	6
ALLEE DU STADE (OUEST)	METABIEF	BV n°2	NON	15
DO FILTRE BANDE CRET DE LA CHAPELLE	METABIEF	BV n°2	OUI (débitmètre)	46.5
RUE DU BOIS DU ROI	METABIEF	BV n°2	NON	12
RUE DE LAUSSAT (PETIT PONT)	LA PLANEE	BV n°3	NON	7.5
CHEMIN D'EXPLOITATION N°19	LA PLANEE	BV n°3	NON	9

- 7 Bassins d'Orage

<u>Bassins de rétention sans prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin Versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>
RUE DES PRES DESSUS	OYE ET PALLET	BV n°3	1300	Eaux Pluviales	Ouvert
CHAMP DE LA FONTAINE	MONTPERREUX	BV n°3	1000	Eaux Pluviales	Enterré
CHAMP LAMY	MALBUISSON	BV n°3	100	Eaux Pluviales	Enterré
ANCIENNE STEP DE JOUGNE	JOUGNE	BV n°1	150	Eaux Usées	Ouvert

<u>Bassin de rétention avec prétraitement</u>	<u>Localisation</u>	<u>Bassin versant desservi</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Type d'effluents</u>	<u>Type de bassins</u>	<u>Type de traitement</u>
BO HOPITAUX	LES HÔPITAUX NEUFS	BV n°2	1300	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage
BO ANCIENNE STEP	JOUGNE	BV n°1	350	Eaux Usées	Ouvert	Dégrillage Dessablage
BO GRANDE RUE	LES FOURGS	BV n°4	700	Eaux Pluviales	Enterré	Dessablage
BO METABIEF	5 RUE DU BIEF ROUGE, METABIEF	BV n°2	1500	Unitaire	Enterré	Dégrillage Dessablage

1.3 Collecte et volumes assainis

1.3.1 Traitement des effluents sur le territoire de la CCLMHD

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Jougne est de **197 002** m3.

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la nouvelle STEP Mont D'Or est de **817 158** m3

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Chapelle-des-Bois est de **23 200** m3

Le volume d'eau assainie en 2025 sur la STEP de Gellin est de **231 241** m3

Soit un volume total de 1 268 801 m3.

1.3.2 Convention de transfert d'effluents

Les effluents des communes de LABERGEMENT SAINTE MARIE, MALBUISSON, MONTPERREUX, SAINT POINT LAC, LES GRANGETTES, REMORAY-BOUJEONS, MALPAS, LA PLANEE, OYE ET PALLET, LES FOURGS sont transférés à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour être traités sur la station de Doubs.

1.4 Établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>ACTIVITE</u>
Escargoterie	JOUGNE	Conserverie d'escargot
Fromagerie	METABIEF	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES FOURGS	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES HOPITAUX VIEUX	Fabrication de fromage

Fromagerie	SAINT ANTOINE	Fabrication de fromage
Fromagerie	LES LONGEVILLES MONT D'OR	Fabrication de fromage
Fromagerie	LABERGEMENT SAINTE MARIE	Fabrication de fromage
Fromagerie	SAINT POINT LAC	Fabrication de fromage
Fromagerie	GELLIN	Fabrication de fromage
Fromagerie	MOUTHE	Fabrication de fromage
Fromagerie	CHAPELLE-DES-BOIS	Fabrication de fromage

En 2023 des conventions ont été signées avec l'ensemble des fromageries leur demandant des analyses, en fonction de leur volume, de leurs effluents. Il leur est demandé de connaître à tout moment le PH et la température de ceux-ci. Une fois leur réelle pollution connue des conventions définitives fixant des limites de charges à ne pas dépasser seront signées en 2026.

2. EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATIONS ET DES RESEAUX

2.1 Caractéristiques de la station d'épuration de JOUGNE



D'une capacité de 1 750 à 4 400 Eq. Hab. (Equivalent habitant), la station d'épuration de Jougne a été mise en eau en janvier 2006.

2.1.1 Les prétraitements

- Relèvement des eaux brutes :

Les eaux brutes provenant du réseau de collecte passent par un piège à cailloux, puis sont relevées par 2 pompes de 60 m³/h. Deux autres pompes de 60 m³/h relèvent le surplus de débit (>60 m³/h) vers un bassin tampon de 150 m³. Les eaux stockées dans le bassin se vidangent ensuite gravitairement dans le poste général lorsque le débit en entrée de station est inférieur à 60 m³/h.

- Dégrillage / dessablage / déshuilage de l'eau :

Un prétraitement compact de type PREPAZUR, constitué d'un tamis rotatif avec maille de 600 microns permet de récupérer les refus de dégrillage, les graisses et les sables. Ces déchets sont compactés puis évacués avec les ordures ménagères. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la qualité de pollution arrivant à la station.

2.1.2 Le traitement biologique par Cyclor®

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 2 cellules Cyclor® qui fonctionnent en cycle décalé l'une par rapport à l'autre. En sortie des cellules Cyclor®, les eaux sont quantifiées avant rejet dans la JOUGNENA. Un préleveur d'échantillons permet de contrôler la qualité des eaux en sortie de station.

2.1.3 Le traitement du phosphore

Le phosphore contenu dans les eaux brutes est éliminé par précipitation à l'aide d'un ajout de sel de fer. Le phosphore se retrouve ensuite dans les boues.

2.1.4 Le traitement des boues

Les boues en excès sont extraites alternativement des cellules Cyclor® par 2 pompes puis stockées dans un silo de 980 m³ équipé d'un dispositif d'épaississement par une grille GDV. Les boues passent ainsi d'environ 5 g/l dans les cellules Cyclor® à environ 30 g/l dans le silo. Une déshydratation est réalisée par un prestataire de service puis les boues sont acheminées en plate-forme de compostage.

Une déshydratation des boues mobile a été acquise par la Communauté de Communes afin de pouvoir déshydrater les boues du silos en régie.



2.1.5 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètres	Haute saison (4400 Eq. Hab.)		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m ³ /j) haute saison	1000	540	54
DBO ₅ (Kg/j)	264	72	27.3
DCO (Kg/j)	572	177	30.9
MES (Kg/j)	396	52	13.1
NTK (Kg/j)	66	30	45.4
Pt (Kg/j)	17,	3.1	17.6

2.1.6 Performances épuratoires de la STEP de Jougne

Les rejets de la Step doivent être conformes soit au niveau de la concentration, soit au niveau du rendement épuratoire.

<u>JOUGNE</u>	<u>Rendements épuratoires en 2025</u>	<u>Norme de rendement</u>	<u>Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025</u>	<u>Norme concentration du rejet (mg/L)</u>
DBO ₅	96.9	90%	3	25
DCO	94.3	80%	19.03	90
MES	95.7	90%	4.18	30
NTK	95.6	70%	3.71	15
PT	89.9	85%	0.6	2

2.1.7 Production de boues

Boues produites : 21 000 Kg de matières sèches

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.1.8 Conformité des analyses de la station d'épuration

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE JOUGNE				
Paramètre	DBO5	DCO	MES	PT
A réaliser	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12
Retenues	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2
Rédhibitoire	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI

2.2 Caractéristiques de la station d'épuration de Gellin



D'une capacité de 3500 équivalents habitants, la station d'épuration de Gellin a été mise en eau au 1^{er} janvier 1985.

Elle est en réhabilitation depuis début 2025, sans modification de la capacité nominale.

2.2.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste de 2.5 m³ et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 92m³/h.

- Dégrillage/dessablage/dégraissage

L'eau usée ainsi relevée est dirigée vers un dégrilleur automatique de 40 cm de largeur et de 2.5 cm d'entrefer. L'effluent passe par un ouvrage de dessablage-dégraissage combiné de 12m³

Lors de la réhabilitation de la station, un prétraitement combiné Huber est mis en place à partir de janvier 2026. Il comprend un tamis et un dégraissage – déshuilage compact.

2.2.2 Le traitement biologique

Un bassin d'aération de 600 m³ équipé d'un aérateur de surface (turbine) permet une oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore s'effectue lors de cette étape par injection de VTA Biolizer® CC 77 (Poly-Aluminium-Hydroxidchloride) depuis une cuve de 9000L et à l'aide de deux pompes doseuses.

L'effluent est ensuite dirigé vers un clarificateur de 240 m³ équipé d'un pont racleur.

Le rejet se fait dans le Doubs (masse d'eau FRDR644 : Le Doubs de sa source au Bief Rouge)

2.2.3 Le traitement des boues

La filière « boues » de la station d'épuration est composée des étages de traitements suivants :



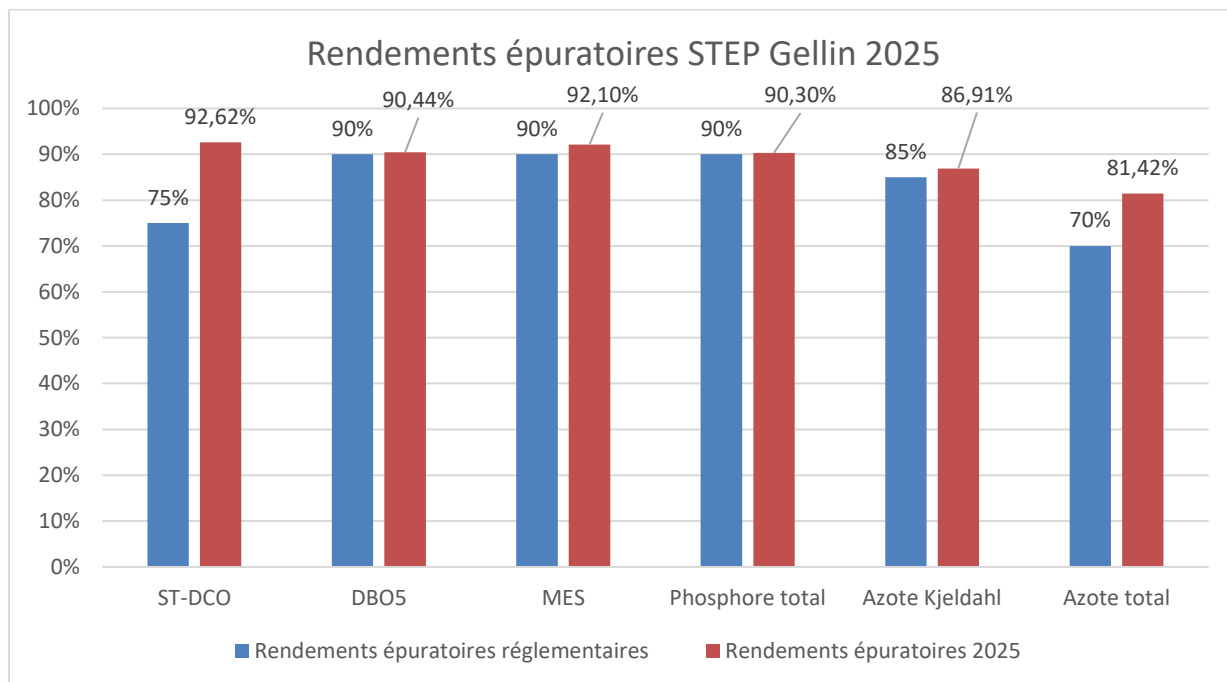
- Un puits de recirculation des boues équipé de deux pompes immergées de 72m³/h.
- Stockage des boues liquides (extraction possible depuis puits à boue) dans un silo carré de 100m³ (2x50m³) dans l’enceinte du bâtiment de la station,
- Transfert des boues par pompe puis stockage dans un silo circulaire extérieur de 500m³ couverts équipé d’un agitateur (depuis fin 2022), et maintenant équipé d’une grille d’égouttage afin d’épaissir les boues (avec la réhabilitation).
- Déshydratation réalisée sur site avec un équipement mobile (Déshydratation mobile (presse à vis) acquise par la Communauté de Commune).

2.2.4 Caractéristiques de fonctionnement

	<u>Charge nominale</u>	<u>Charge moyenne en 2025</u>	<u>Taux de remplissage</u>
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	580	634	109%
DBO ₅ (kg/j)	210	116	55%
DCO (kg/j)	473	413	88%
MES (kg/j)	315	151	48%
NTK (kg/j)	53	39	74%
N-NH ₄ (kg/jr)	/	27	/
NGL (kg/jr)	/	39	/
Pt (kg/j)	14	4,72	34%

2.2.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Gellin

<u>GELLIN</u>	prescriptions de rejets 2025			<u>Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025</u>	<u>Rendements épuratoires en 2025</u>
	Concentration (mg/l)	Rendement	val. Rédhib		
ST-DCO	125	75%	250	34,75	92,62%
DBO ₅	20	90%	40	5,83	90,44%
MES Totales	35	90%	85	11,42	92,10%
Phosphore total	1	90%		0,60	90,30%
Azote Kjeldahl	10	85%		9,21	86,91%
Azote total	15	70%		11,75	81,42%
Azote Ammoniacal	7			7,07	/



2.2.6 Production de boues

Boues produites : 180,36 Tonnes (brut) soit 32,77Tonnes de MS (TMS).

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.2.7 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE GELLIN							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	PT	NTK	N-NH4	NGL
A réaliser	12	12	12	12	12	12	12
Réalisées	12	12	12	12	12	12	12
Retenues	12	12	12				
Nb. de dépass.	0	0	1	1	2	3	2
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	Annuel	2	2	Annuel
Réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

3 dépassements en Ammonium pour 2 tolérés. Cause : station d'épuration en travaux ajouté à la déshydratation des boues et aux problèmes d'aération qui ont suivi.

2.2.8 Travaux et aménagements sur la station

En 2025 et 2026, une remise aux normes complète (sécurité, électricité, traitement) de la station est programmée pour 1 400 000 € TTC.

Celle-ci a commencé début 2025 et est en cours de réalisation, fin attendue pour juin 2026.

2.3 Caractéristiques de la station d'épuration de Chapelle-des-Bois



D'une capacité de 600 équivalents habitants, la station d'épuration de Chapelle-des-bois a été mise en eau en 2010.

2.3.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

A l'arrivée à la station, les eaux brutes en provenance du réseau de collecte arrivent dans un poste d'entrée et sont relevées par deux pompes immergées d'une capacité de 14m³/h dans un bassin tampon situé à l'intérieur de la STEP.

- Dégrillage

L'eau usée passe dans un nouvel ouvrage (en service depuis octobre 2021) de dégrillage automatique de 40cm de largeur et 10mm d'entrefer avec un système de collecte par mâchoire amovible montée sur poulie motorisée et d'un système de compactage des matières solides par une vis sans fin.

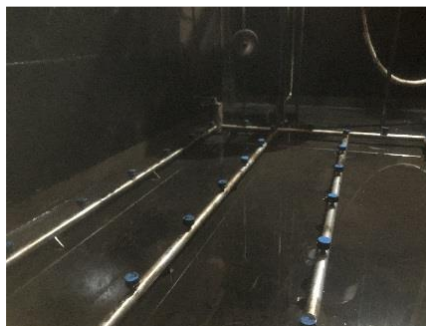
2.3.2 Le traitement biologique

Un bassin tampon de 28m³ reçoit les effluents après pompage dans le poste de relevage.

Un bassin d'aération de 164 m³ équipé de 57 Vibrails sur conduite d'aération alimentée par un surpresseur d'air permet l'oxydation des matières organiques.

Le traitement du phosphore est réalisé depuis mai 2022 sur cet ouvrage par injection de **VTA Nanofloc A644**[®] qui permet également d'optimiser la floculation et l'épaississement des boues. L'ajout d'une faible quantité de **VTA Biolizer**[®] permet d'abaisser considérablement les concentrations en Phosphates, parfois même de les réduire à 0.

Le rejet se fait dans une faille (faille Karstique vers Bienne FR_HZS_00000 : bassin versant de l'Ain)



2.3.3 Le traitement des boues

- Stockage des boues dans un silo carré de 190m³ dans l'enceinte du bâtiment de la station.

Les boues liquides sont transférées sur le site de Gellin ou de la nouvelle STEP Mont d'Or par un prestataire avant d'être déshydratées puis véhiculées par bennes vers un site de compostage des déchets verts à côté de VESOUL.

A partir d'Avril 2024, les boues de cet ouvrage seront traitées sur site par une unité de déshydratation mobile acquise par la collectivité. Le taux de traitement sera entre 2 et 4m³/h à raison de 8h par jour afin de permettre un lissage des retours en tête sur les 2 cycles et éviter de perturber le traitement biologique.

2.3.4 Caractéristiques de fonctionnement

Paramètre	600EH		
	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m3/jr)	90	64	71%
DBO5 (kg/jr)	36	22	60%
DCO (kg/jr)	81	36	45%
MES (kg/jr)	54	7	12%
NTK (kg/jr)	9	3	34%
Pt (kg/jr)	2,4	0,46	19%

2.3.5 Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle des Bois

Gellin	Prescriptions de rejet actuelles		Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025	Rendements épuratoires en 2025
	Concentration (mg/L)	Rendement (%)		
ST-DCO	125	75%	49,00	96,23%
DBO5	25	70%	9,00	98,83%
MES	35	90%	8,20	96,58%
Phosphore total	/	/	5,72	65,54%
Azote Kjeldahl	40	70%	3,00	97,27%
Azote total	/	/	3,33	96,98%
Azote ammoniacal	/	/	0,06	/

2.3.6 Production de boues

Boues produites : 38,1 Tonnes (brut) soit 4,95 Tonnes de Matières Sèches (TMS).

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100 %

2.3.7 Conformité des analyses de la station

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK
A réaliser	1	1	1	1
Réalisées	1	1	1	1
Retenues	1	1	1	1
Nb. de dépass.	0	1	1	0
Nb. de dépass. Tolérés	0	0	0	0
Rédhibitoire	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI

2.3.8 Performances épuratoires de la station de la STEP de Chapelle-des-Bois

Les valeurs présent en compte dans le tableau ci-dessus sont les résultats des rejets analysés sur la campagne de décembre 2025 (03 au 04 décembre 2025).

Les rejets sont fortement impactés par des dépôts de flottants/mousses constitués de graisses et filamenteuses favorisées par des rejets d’effluents industriels très difficiles à traiter et ce malgré l’injection régulière de Nanofloc.

2.3.9 Poursuite et réglage du traitement VTA Biolizer® :

Avant la mise en place de se réactif (dosage entre 7 et 8kg/jour), le bassin d’aération saturait rapidement en flottants (émulsion de graisses dans laquelle se développe les bactéries filamenteuses préjudiciables aux bactéries aérobies requises pour une bonne dégradation de la matière organique des effluents).

Ces flottants se retrouvaient dans le rejet, alimenté par une conduite de vidange d’eau claire reliée à un flotteur

Après une longue période de traitement, les mousses ont été progressivement dégradées pour finir



par complètement disparaître. Le traitement ne doit surtout pas être interrompu (par manque de produit et lenteur de réapprovisionnement) car les mousses générées par les graisses se reforment aussitôt.

Résultat sur le bassin de traitement après 1 mois de traitement.

2.4 Caractéristiques de la station d'épuration du Mont d'Or



D'une capacité de 17 050 équivalents habitants, la station d'épuration du Mont d'Or a été mise en eau le 9 janvier 2024. Elle remplace les stations de Métabief et des Longevilles Mont d'Or.

2.4.1 Les pré-traitements

- Relèvement des eaux brutes

Les eaux brutes provenant de 8 communes (Les Hôpitaux-Vieux, Les Hôpitaux-Neufs, Touillon et Loutelet, Métabief, Fourcatier et Maison Neuve, Longevilles Mont d'Or, Rochejean, Saint Antoine) sont relevées par 3 nouveaux postes de relevage en série : PR51, 52 et 53 vers la station d'épuration du Mont d'Or. La capacité de la station est de 370m³/h.

- Dégrillage / dessablage / dégraissage

L'eau usée passe par deux dégrilleurs automatiques équipés d'un compactage des déchets collectés puis par un dessableur – dégraisseur chargé de retirer les huiles / graisses et les sables.

2.4.2 Le traitement biologique par Cyclor

Le traitement par procédé Cyclor® consiste à traiter biologiquement l'effluent pour éliminer simultanément la pollution carbonée, azotée et phosphorée et les matières en suspension. Pour le phosphore, du PAC18 est ajouté en amont des bassins pour faire de la déphosphatation physicochimique.

Dans le même ouvrage, on effectue la décantation des boues activées pour séparer les boues de l'eau.

La cellule Cyclor® a un fonctionnement par cycle. Chaque cycle est composé de 3 étapes principales suivantes :

1. Remplissage/Aération/Traitement
 - admission de l'effluent à traiter,
 - traitement de la pollution carbonée et nitrification,
2. Décantation
 - séparation des boues et de l'eau traitée,
 - dénitrification en absence d'aération,
3. Vidange / Extraction
 - dénitrification en absence d'aération,
 - évacuation de l'eau traitée par la pelle de reprise,
 - extraction des boues.

La station d'épuration est constituée de 4 cellules Cyclor® de 1400m³ de volume total chacune (1100m³ de volume biologique + 300m³ max de remplissage) qui fonctionnent en cycle deux par deux et décalées les unes par rapport aux autres.

Les eaux en entrée et en sortie de station d'épuration sont quantifiées (par débitmètre et Venturi) et qualifiées (préleveur automatique en entrée et sortie) afin de contrôler la quantité de pollution entrante et la qualité de l'eau sortante.

2.4.3 Le traitement des boues

La filière boue de la station d'épuration est composée des étages de traitement suivants :

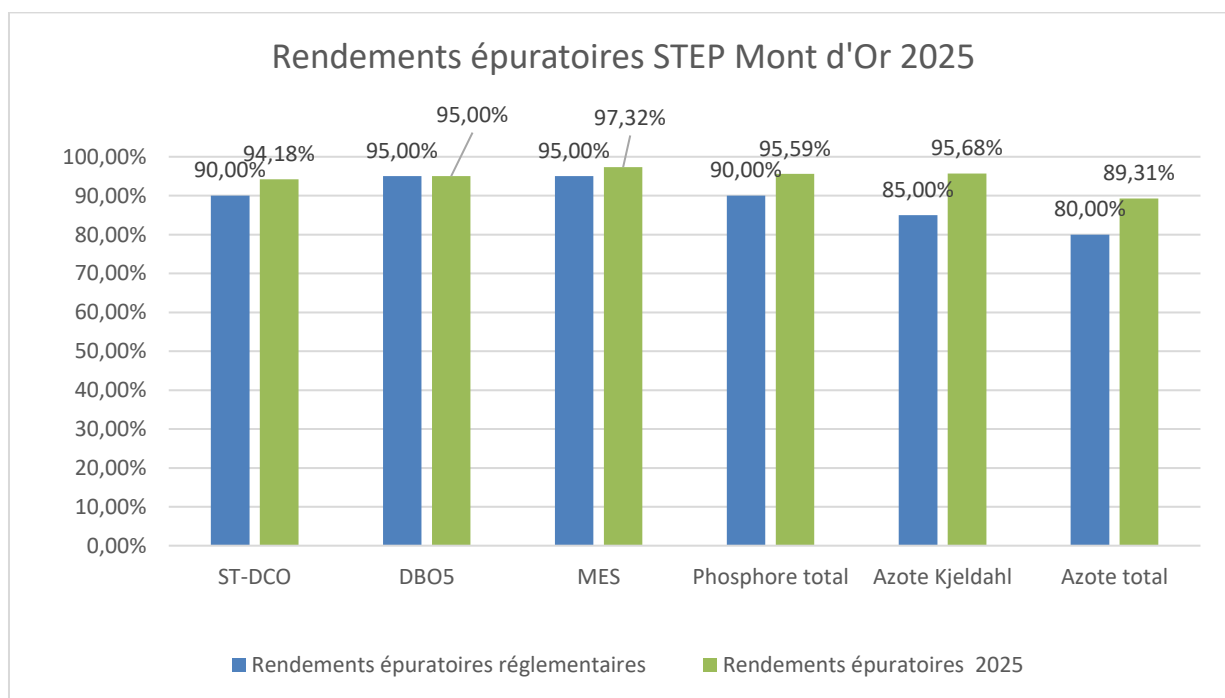
- Une bache à boue liquide de 50m³, qui récupère les boues liquide extraites des Cyclor.
- Une grille d'égouttage dite GDE, de débit maximal 45m³/h, qui permet, avec l'ajout de polymère, d'épaissir la boue liquide extraite des Cyclor.
- Une bache de récupération des boues épaissie de 5m³.
- Une bache à filtrats de 130m³ récupérant les filtrats de la file Boue.
- Une presse Bucher permettant de déshydrater la boue épaissie et passer de 5% à 22% de siccité en moyenne.

2.4.4 Caractéristiques de fonctionnement

	Charge nominale	Charge moyenne en 2025	Taux de remplissage
Volume journalier temps sec (m ³ /j)	2 046 (4 576 en Temps Pluie)	2 239	109%
DBO ₅ (kg/j)	1 023	230	23%
DCO (kg/j)	2 302	808	35%
MES (kg/j)	1 535	332	22%
NTK (kg/j)	256	74	29%
Pt (kg/j)	68	9	13%

2.4.5 Performances épuratoires de la STEP de Mont d'Or

Mont d'Or	Prescriptions de rejet actuelles		Concentration moyenne du rejet (mg/L) en 2025	Rendements épuratoires en 2025
	Concentration (mg/L)	Rendement (%)		
ST-DCO	90	90%	18,96	94,18%
DBO ₅	15	95%	3,05	95,00%
MES	15	95%	3,42	97,32%
Phosphore total	1,3	90%	0,22	95,59%
Azote Kjeldahl	10	85%	1,49	95,68%
Azote total	13	80%	3,86	89,31%
Azote ammoniacal	8	/	0,43	/



2.4.6 Production de boue

Boues produites :

- 638,3 tonnes de boue déshydratée évacuées (brut) soit 134,04TMS.

Traitement : compostage en centre agréé (Agricompost)

Taux de valorisation en compost normé : 100%.

2.4.7 Conformité des analyses de la station

NOMBRES D'ANALYSES DE LA STEP DE MONT D'OR							
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	N-NH4	NGL	PT
A réaliser	12*	24	24	12	12	12	12
Réalisées	19*	24	24	12	12	12	12
Retenues	19	24	24	12	12	12	12
Nb. de dépass.	0	0	0	0	0	0	0
Nb. de dépass. tolérés	2	2	2	2	2	Annuel	Annuel
Réhibitoire	0	0	0	0	0	0	0
CONFORME	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

*NB : La DDT nous a demandé de réaliser 24 analyses DBO₅ sur l'année, (au lieu de 12), demande reçue à la mi-2025. Cette demande a été prise en compte dès réception et il y aura bien 24 DBO₅ en 2026.

2.5 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux

Pendant l'année 2025, **5,5 semaines complètes de curage préventif** ont été réalisées par notre prestataire Servimo et suivies par nos agents représentant 10 kms de réseau. Cette prestation sera intégralement reconduite en 2026, celle-ci ayant permis de réduire considérablement les interventions d'urgences.

Cet indicateur n'intègre pas le nettoyage régulier des ouvrages particuliers tels que les postes de relevage (réalisés suivant la périodicité ci-dessous ou sous traités à l'entreprise Ogelec concernant les relevages de type Emuport) ainsi que les déversoirs d'orage

- Nettoyage des postes de relevage : 2 fois/an à compter de 2024 (Emuports), panier de dégrillage 1 fois/semaine
- Nettoyage des déversoirs d'orage : tous les mois.
- Nettoyage des bassins d'orage : tous les semestres.



3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Recettes

Redevance Assainissement

Il s'agit de la participation annuelle pour chaque appartement, maison ou local commercial bénéficiant d'un réseau public d'assainissement.

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement	139.15 €	146.11 €	153,41€
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	Prix au m ³	1,74 €/m ³	1,83 €/m ³	1,92 €/m ³
Taxes et redevances				
Taxes				
	Taux de TVA	20 %	20 %	20 %
Redevances				
	Rendement des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³	0,16 €/m ³	0,055 €/m ³

Pour 2025, 548 786 m3 ont été facturés pour un montant total de 3 864 700 € (y compris usagers non domestique)

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	146.11	153.41	5%
Part proportionnelle	219.60	230.40	4.92%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	365.71	383.81	4.95%
Taxes et redevances			
Redevance de rendement des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	-	6.60	-
TVA	76.98	80.84	5.01%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	96.18	87.44	-9.09%
Total	461.89	471.25	2.03%
Prix TTC au m³	3,849	3,92	1.84%

Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC)

Cette participation est due lors du raccordement d'un bien à l'assainissement public (nouvelle construction, création d'un appartement...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)	2430 €	2551.50 €

Le montant perçu est de 282 128 € en 2025.

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 646 948	2 957 855	10.51(*)
Redevance eaux usées usage non domestique	263 703	301 176	12.4
Recette pour boues et effluents importés	0	0	/
Total recettes de facturation	2 857 339	3 259 031	12.32
Recettes de raccordement	500 108	282 128	-22.4
Prime de l'Agence de l'Eau	5762	0	-100
Total autres recettes	505 870	282 128	-28
Total des recettes	3 716 521	3 946 828	18.44

(*) Cette augmentation s'explique en partie par la récupération de part fixe dans les collectifs

3.2 Dépenses

Coût d'exploitation : 409 048 € (457 399 en 2024)

Ces dépenses regroupent les frais de fonctionnement des installations en énergie, locations diverses, assurances, impôts et redevances versées à l'Agence de l'Eau.

Coût du service technique : 346 822 € (277 958 en 2024)

Ce montant représente les salaires du personnel de la Communauté de Communes affecté au service assainissement, les frais de carburants des véhicules, téléphones et matériels divers.

Contrats d'exploitation : 898 026 € (972 968 en 2024)

Les principaux contrats sont confiés à Gaz-et-Eaux pour l'entretien et le fonctionnement de 3 stations d'épuration et à OGELEC pour l'entretien et le fonctionnement de postes de refoulement. La gestion de la déshydratation des boues est confiée au société Astradec et Agricompost. La participation à la station d'épuration de Doubs est également intégrée.

Intérêts et amortissement : 1 144 746 € (1 162 362 en 2024)

Il s'agit des intérêts liés aux emprunts en cours, et à l'amortissement des installations.

3.3 Etat de la dette

Le capital restant au 31/12/2025 est de 12 797 686 €.

Les remboursements effectués pendant l'exercice sont :

En capital : 862 076 €

En intérêts : 282 669.38 €

4. TRAVAUX

4.1 Travaux réalisés en 2025

Tableau présentant les principaux travaux engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2025.

Commune	Nature de l'opération	Coût
Gellin (suite)	Mise aux normes de la STEU	1 400 000
SDA Mont D'Or	Schéma Directeur	297 000
SDA Tour du lac	Schéma directeur	430 614
Jougne	Schéma directeur	180 000
Oye et Pallet (suite)	Etude Step	280 000
Les Hopitaux Neufs	Mise en séparatif le Miroir	190 000

4.2 Travaux programmés en 2026

Tableau présentant les principaux travaux qui vont être engagés sur les réseaux de la Communauté de Communes pour l'année 2026.

Commune	Nature de l'opération	Coût estimé TTC
Dévoisement Mouthe -Gellin	Tranche 1	1 600 000
Jougne	Mise en séparatif La Rochette 1 ^{ère} tranche et 2 ^{ème} tranche	780 000
Gellin (fin)	Mise aux normes de la STEU	1 400 000
SDA Mont D'Or	Schéma Directeur	297 000
SDA Tour du lac (fin)	Schéma directeur	430 614
Jougne (fin)	Schéma directeur	180 000
Oye et Pallet (suite)	Etude Step	280 000

L'achat d'une déshydratation mobile, par suite de difficultés de mise en service, permettra au service d'être en partie autonome sur le sujet, permettant notamment de ne pas faire d'a coup hydraulique en entrée des stations.

Le travail continu sur les effluents non domestiques, notamment les fromageries, dont les premiers résultats d'analyses permettront de rédiger les conventions définitives.

Plusieurs autres opérations sont prévues, soit pour poursuivre la réduction des eaux parasites dans les réseaux, soit pour mesurer et analyser le fonctionnement des installations par bassin versant.

La fin des contrôles ANC permettent à compter de 2026, de réaliser une facturation.

5. Indicateurs de performance

5.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiel déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 96.8% des 12 200 abonnés potentiels.

5.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10



VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	91

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2025 (91 pour 2024).

Rapport présenté et validé par l'assemblée délibérante, le 2 juin 2026

Gérard DEQUE

Président de la CCLMHD